

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE MEYNES

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, ET LE VINGT-DEUX JUIN À 19 HEURES, se sont réunis les membres du Conseil Municipal, légalement convoqué en session ordinaire, par son Maire en exercice, M. Fabrice FOURNIER.

Etaient présents : M. Fabrice FOURNIER, M. Clément MONNIER, Mme Sonia REBOUL, M. Jean-Luc FORTIN, Mme Alexandra MORAND, M. Christophe CURIE, M. David EYSETTE, M. Stéphan LAUTHIER, Mme Karine PHILIPPE, Mme Patricia PIERREDON, M. Brice VOULAND, M. Nicolas GEMBERLE, Mme Sabine SERRANO, M. Alexandre SENERS, M. Jacques VIGNAL, Mme Fanette FESSY-PAQUET

Excusés ayant donné procuration :

Mme Morgane ANDRE-BERNAVON à M. Stéphan LAUTHIER
M. Bastien VALENTE à M. Fabrice FOURNIER
Mme Sandrine DEYLAUD-VIGNAL à M. Alexandre SENERS

Le quorum du Conseil Municipal étant atteint, Mme Karine PHILIPPE a été désignée secrétaire de séance à la majorité des suffrages.

N° 2023-038 : ADOPTION D'UNE DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°1 POUR LES BUDGETS EAU ET ASSAINISSEMENT 2023

NOMBRES DE MEMBRES

En exercice	Présents	Votants
19	16	19

DATE DE LA CONVOCATION

16/06/2023

DATE D'AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR

16/06/2023

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

VU l'instruction budgétaire et comptable M49,

VU le budget de l'eau,

VU le budget de l'assainissement,

VU le dépassement de crédits sur le chapitre 16 des budgets eau et assainissement,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à des ajustements de crédits en section d'investissement des budgets eau et assainissement 2023

Monsieur Christophe CURIE informe l'assemblée qu'il y a lieu de modifier les prévisions budgétaires des budgets eau et assainissement 2023 comme suit :

BUDGET EAU

TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AVANT DECISION MODIFICATIVE		Dépenses 58 166.70 €	Recettes 58 166.70 €
Décision modificative n° 1			
1641	Emprunts	+ 103.81	
203	Frais d'études	- 103.81	
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT APRES DECISION MODIFICATIVE		58 166.70 €	58 166.70 €

BUDGET ASSAINISSEMENT

TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AVANT DECISION MODIFICATIVE		Dépenses 139 129.85 €	Recettes 139 129.85 €
Décision modificative n° 1			
1641	Emprunts	+ 97.10	
203	Frais d'études	- 97.10	
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT APRES DECISION MODIFICATIVE		139 129.85 €	139 129.85 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE**

AUTORISE la décision modificative n°1 du budget eau comme énoncé ci-avant et prend note que la section de fonctionnement reste inchangée.

AUTORISE la décision modificative n°1 du budget assainissement comme énoncé ci-avant et prend note que la section de fonctionnement reste inchangée.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire



Pour extrait conforme

Le Maire
Fabrice FOURNIER

